



TRÈS
Trois-Rivières

La Ville de Trois-Rivières cherche à pourvoir **un poste** de

TECHNICIEN(NE) – INSPECTEUR(TRICE) Concours 2019-021-A

Direction de l'aménagement et du développement urbain
Poste syndiqué col blanc – permanent (35 h/sem.)

Période d'affichage : 8 au 22 mars 2019

Description sommaire

Sous l'autorité du(de la) superviseur(e) à l'émission et aux inspections de permis, la personne titulaire du poste applique les règlements relatifs à la construction, le zonage, le raccordement de services, l'occupation des lieux et divers règlements provinciaux; émet les permis et assure le suivi des travaux en cours; soumet les cas litigieux au niveau supérieur en les accompagnant de recommandations; relève les infractions, consigne l'infraction recueillie et soumet ses recommandations ou des alternatives; informe les contribuables et les bureaux de professionnels sur les politiques, les lois et les règlements en vigueur; effectue les recherches environnementales; traite les plaintes soumises par les citoyen(ne)s, collabore à la correction de textes réglementaires.

Exigences

- DEC en architecture, urbanisme ou génie civil.
- Deux années d'expérience dans les attributions.

Qualifications et habiletés requises

- Excellente connaissance du Code national du bâtiment et prévention des incendies.
- Excellente connaissance des dossiers et des règlements d'urbanisme (zonage, construction, lotissement, plan d'urbanisme, normes architecturales).
- Bonne connaissance des procédures administratives et opérationnelles des autres services municipaux.
- Bonne connaissance des modalités d'application concernant certaines lois et règlements provinciaux en ce qui a trait aux approbations et autorisations requises, avant l'émission du permis municipal, auprès de divers organismes.
- Capacité de travailler dans un environnement informatisé de la suite Office.
- Connaissance et capacité d'utiliser les logiciels propres au domaine (J-Map, Microstation, Govern, etc.).
- Détenir une attestation de cours de sécurité sur les chantiers de construction.
- Détenir un permis de conduire valide.
- Capacité de lecture de plans.
- Bonne communication verbale et écrite.
- Sens de l'observation.

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon la convention collective de travail des employés cols blancs de la Ville de Trois-Rivières.

Le taux horaire lors de l'entrée en fonction est de 25,31 \$ (pour un échelon maximum à 33,33 \$).

Toute personne intéressée est priée de faire parvenir son curriculum vitae avant le **22 mars 2019**, à 16 h 30, en **précisant le numéro de concours** (dans l'objet) :

par courriel à : ressourceshumaines@v3r.net

par la poste à : Ville de Trois-Rivières, Direction des ressources humaines
Concours 2019-021-A
C.P. 368, Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3

SEULS LES CANDIDATS RETENUS SERONT CONVOQUÉS EN ENTREVUE.

La Ville de Trois-Rivières se réserve le droit de faire passer des tests dans le cadre de l'évaluation des candidatures.

La Ville de Trois-Rivières applique un programme d'accès à l'égalité et invite les femmes, les membres des minorités visibles et des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leurs candidatures.

v3r.net